



Convergences des luttes contre la répression,  
contre les violences policières et la justice expéditive.  
Solidarité avec les habitant.e.s des quartiers populaires,  
les syndicalistes, les migrant.e.s, les manifestant.e.s,  
les zadistes, les squatteuses.eurs,  
les personnes sans papiers....

## Manifestation à Paris samedi 15 octobre 12h30 Place de la République – Avenue de Flandres (19ème)

La logique enclenchée ne semble pas s'arrêter : les morts violentes dont la police refuse d'endosser la responsabilité continuent encore et encore.

Des dizaines de manifestant.e.s ont comparu ou vont comparaître devant les tribunaux correctionnels.

A l'exemple de Nina, Martin, Jules et Ivan, à Saint-Étienne : relaxés une première fois le 13 juillet, le parquet a fait appel et Martin comparait le 6 septembre, accusé d'avoir à lui seul blessé 7 policiers ! Le procureur exige 18 mois de prison dont 3 fermes et 5 ans d'interdiction d'exercer dans la Fonction publique. Les policiers réclament, eux, des indemnités.

Le 15 septembre à Paris, place de la République, à l'arrivée de la manifestation contre la Loi Travail, c'est Laurent, militant de SUD santé Sociaux 94 qui est touché par un morceau de grenade lancée par les forces de l'ordre. Il perd l'usage de son œil.

Après la mort par étouffement d'Adama Traoré cet été, à Beaumont sur Oise le 21 septembre à Béziers, un homme de 43 ans est interpellé par la BAC et des policiers municipaux. Aspergé de gaz lacrymogène, puis menotté, il montre des signes de détresse. Il est couché au sol, « en position de sécurité » affirment les policiers. Il meurt sur le trottoir.

Le 22 septembre à Paris, des lycéens bloquent l'entrée du lycée Voltaire, avec quelques poubelles. Un policier les tient en joug avec un Lanceur de Balles de Défense. Il dissimule son visage derrière un masque.

Il est dangereux et menaçant.

Le même jour à Toulouse, 4 militants du mouvement BDS (Boycott, Désinvestissement, Sanction) sont jugés pour « entrave à l'exercice normal d'une activité économique ».

Toujours le 22 septembre, un contrôle d'identité d'une femme à Saint-Denis, filmé par un professeur de la Sorbonne, donne lieu à un déchaînement de violences policières : cartilages déchirés, coups de Taser et menace de viol.

Le 28 septembre à Villejuif, une équipe de cinq policiers en civil arrêtent et menottent un militant, qui sort de chez lui. Une arrestation violente et ciblée dont les méthodes policières sont volontairement choquantes.

Samedi 1er octobre, c'est la manifestation de soutien aux migrant.e.s à Calais qui est interdite et largement réprimée à coups répétés de gaz lacrymogène, alors que le 5 septembre l'action de blocage de la rocade et de l'autoroute A16 contre la présence des migrant.e.s avait été aidée par la préfecture.

Le cynisme du gouvernement va jusqu'à mettre en concurrence l'évacuation de la jungle de Calais avec celle de la ZAD à Notre Dame des Landes. Comme si le nombre de flics disponibles déterminait les actions politiques.

Nous y voyons tout un symbole. Celui d'une police aux ordres et d'une justice expéditive, toutes deux au service d'un Etat qui ne gouverne que par la peur.

**Nous ne laisserons pas faire.**

.../...

***Avec les salarié.e.s d'Air France, de Goodyear, les cheminot.e.s, les manifestant.e.s,  
les Nuit deboutistes, les syndicalistes, les migrant.e.s, les Zadistes,  
les habitant.e.s des quartiers populaires,  
nous continuerons de manifester***

***Refusons ensemble dès la place de la République d'être fouillés pour partir en manifestation***

- 6 octobre au TGI de Paris : rendu du délibéré pour deux manifestants suite au rassemblement du 5 juillet devant l'assemblée nationale.
- 6 octobre à 12h : manifestation de soutien à Alain militant SUD SNCF 21, rue d'Alsace Métro Gare-de-l'Est ou Gare-du-Nord devant le tribunal patronal et à 13h devant la Gare de l'Est
- 6 octobre à 13h30 au TGI de Paris : procès de Fred relaxé une première fois..... Le parquet a fait appel.
- 6 octobre à Tolbiac à 18h30 : meeting « violences policières, racisme, islamophobie : faisons front ! »
- 8 octobre : Notre Dame des Landes : Manif - Construction - Fête "Que résonnent les chants de nos bâtons !" Des bus sont organisés au départ de Paris - Départ la veille à 23h30 Inscriptions dès maintenant par internet <http://www.nddl-idf.fr/2016/09/manif-8-oct-bus-paris/>
- 16 octobre Cabaret d'Urgence organisé par la compagnie Jolie Môme. Au théâtre de l'Épée de Bois, Cartoucherie. Route du Champ de Manoeuvre 75012 Paris. Dédié aux réprimé.e.s de l'occupation du Medef et à tous les réprimé.e.s des mouvements sociaux.
- 18 octobre à partir de 8h30 au TGI de Boulogne sur mer procès d'une militante pour avoir soit disant opposé une résistance violente aux fonctionnaires de la BAC .
- 19 et 20 octobre procès en appel des « Goodyear » au TGI d' Amiens. Un village militant est prévu. <http://infocomcgt.fr/>. Des cars sont prévus : inscriptions par mail en laissant vos coordonnées précises. [inscriptions.cars.amiens.rp@gmail.com](mailto:inscriptions.cars.amiens.rp@gmail.com) 5€ pour l'aller –retour. Ils appellent également à un large rassemblement contre toute les répressions.
- 22 octobre : manif devant la prison de Lannemezan en soutien à Ibrahim Abdallah, prisonnier politique, qui entamera sa 33è année de réclusion <http://www.freegeorges.org/fr/>
- 24 octobre : procès de l'Attiéké à Saint Denis <https://fr.squat.net/tag/attieke/>
- 9 novembre : Comparution en correctionnelle de 2 personnes dépositaires du Rassemblement de République en solidarité avec les migrants. 24ème chambre correctionnelle du TGI de Paris (Houssam de La Chapelle Debout et Aubépine du Collectif parisien de soutien aux exilés. ).
- 25 novembre à Paris deux dockers CGT du Havre comparaitront pour violences lors du défilé du 14 juin.
- 8 décembre à Paris procès de Loïc suite à l'occupation du MEDEF par les intermittents et précaires.
- 13 décembre : procès d'Adil (postier du 92) TGI Paris Suite à la manifestation du 24 juin.
- En janvier le procès de deux manifestants Gildo et Valentin suite au rassemblement devant l'assemblée nationale le 5 juillet
- 31 janvier 2017 : 2 opposants au projet "Bure" pour fichage ADN - 8h45 - TGI de Bar le Duc
- 6 février 13h30 au TGI de Paris appel du procès intenté par Emmaüs contre des personnes qui s'étaient rendues à un appel de migrant-e-s en lutte dans leur centre d'hébergement.
- 7 février procès de Fred suite au rassemblement du 5 juillet devant l'Assemblée nationale.

*La coordination contre la répression et les violences policières a rédigé en juin un texte d'appel. dont les premiers signataires sont : Act Up-Paris, Association Améliore, CGA, CIP IDF, CNT, Collectif Ni Guerres Ni état de Guerre, Collectif pour la Libération de Georges Abdallah, Comité du 18 mai, Émancipation Tendance Intersyndicale, Ensemble !, Femmes Egalité, FERC Sup CGT de Paris 8, NPA, OCL, PCOF, Prisons parterre, Sud Éducation 92, Sud Education 93, Urgence Notre Police Assassine, Vérité et Justice pour Ali Ziri, ...*

*Soutiens à adresser à la librairie Michèle Firk à l'attention de la FAU, 9 rue François Debergue, 93100 Montreuil ;  
chèques à l'ordre de la "FAU" (indiquer au dos "stop répression")*

*ou cagnotte en ligne : <https://www.tilt.com/tilts/soutien-aux-personnes-victimes-de-la-repression>*

*Paris, le 5/10/2016*